



LES ARCS  
Paradiski

# ski2bike

SAMEDI 22 AVRIL 2017 À 17H

LA PREMIERE COURSE RELAIS SKI / VTT

Formulaire d'inscription en ligne sur le site :  
<https://www.engage-sports.com/ski2bike2017/>



# **Ski2Bike**

## **Règlement**

### **Art 1 : Description :**

Le 22 Avril 2017, Les Arcs vous accueillent pour la 1ère édition de la SKi2Bike.

Cette épreuve sera disputée conformément au le présent règlement.

Relais en Équipe de 2 Coureurs (1 Skieur – 1 Biker)

Le skieur prendra le départ, passera le relais à mit chemin au biker qui se dirigera ensuite vers l'arrivée.

\*La mass-start est une course de masse, départ groupé au point A vers une arrivée en point B.

\*Liaisons: Vitesse moyenne imposée sous peine de pénalités.

### **Art 2 : Comité Organisation :**

All Mountains Events

Chalet Akita – Les Plans

73700 Bourg Saint Maurice

Heuzard Geoffrey : 0671141078

Ughetto Emily : 0676670257

### **Art 3 : Officiels :**

Directeur de Course : Heuzard Geoffrey

Traceurs : Heuzard Geoffrey, Heuzard Alexis, Blanc Bertrand

Arbitres : Ughetto Emily, Grasso Anne Marie



## **Art 4 : Inscriptions - Engagements :**

Toute personne désirant participer à la Ski2Bike devra s'inscrire en ligne sur :  
Engagement en Ligne  
[www.engage-sports.com](http://www.engage-sports.com)

Le droit d'engagement est fixé à **60€** par équipe (pass VTT inclus)  
L'engagement ne sera effectif qu'à réception de la totalité de son paiement  
Le nombre d'engagés sera limité à 150 coureurs.  
Chaque inscription est nominative et non cessible.

Cette compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par les fédérations nationales.

Votre Licence vous sera demandé lors de votre inscription.

Cette compétition est également accessible aux non licenciés, leur droit d'engagement peut être alors majoré de 5€, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste ou ski en compétition de moins de 12 mois (à la date de l'épreuve) **sont à fournir à l'inscription.**

Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 13 ans et plus au jour de l'événement.

### **Clôture des inscriptions :**

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint.  
La clôture d'enregistrement est le Vendredi soir avant l'épreuve.

### **Assurance annulation / Remboursement :**

Les droits sont remboursés (hors forfait transaction et frais de virement bancaire) si le candidat a souscrit à l'assurance annulation de 10€ en même temps que son inscription à l'épreuve et sous réserve d'acceptation de son dossier et d'avoir fourni les justificatifs demandés.

Toute demande d'annulation pour tous motif devra impérativement être faite par courrier ou par mail au plus tard 10 jours avant la course.

Le participant devra présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche ou certificat de travail ou certificat de décès d'un proche.) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Sauf cas exceptionnel cités plus haut, sans souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.



## **Art 5 : Programme :**

### **Samedi :**

- 8h30 - 12h30 Remise des dossards
- 10h00 – 15h00 Training
- 16h00 Pré-grille
- 17h00 Départ
- 18h30 Remise des Prix

### **Dimanche :**

- 8h30 Ouverture Funiculaire Gratuit

## **Art 6 : Déroulement de l'épreuve :**

### **Samedi :**

8h00 - Ouverture du Funiculaire et télésiège

8h30 – 12h30 - Remise des dossards à Bourg st Maurice (départ Funiculaire).

10H00 - 15h00 – Reconnaissance libre des parcours VTT et Ski

16h00 – Mise en pré-grille des skieurs (Sommet Arpette) et des Bikers (Arc 1600)

17h00 : Départ Skieur

Le départ se fera en courant, type 24h du Mans, avant de chausser vos skis.

Vous dévaler ensuite un parcours défini pour rejoindre votre coéquipier à Arc 1600 avec son VTT.

Le passage des différentes portes et points de contrôle est obligatoire.

Des pisteurs seront positionnés à chaque point de contrôle.

Passage de relais dans Arc 1600 entre le skieur et le Biker.

Le contact est obligatoire entre les 2 relayeurs pour validation du passage de relais.

Le Biker devra ensuite suivre le parcours VTT défini en respectant les balises de passages.

Le classement est établi selon l'ordre d'arrivée à Bourg Saint Maurice.

18h30 : Remise des prix pour les catégories présentes.

Tirage au sort Tombola

### **Dimanche :**

Journée Gratuite avec le Funiculaire

Test VTT



### **Art 7 : Catégories et Résultats :**

- Scratch Homme
- Scratch Mixte
- Scratch Dames

### **Art 8 : Primes / Price Money:**

#### **Scratch :**

- 1er :
- 2eme :
- 3eme :
- 4eme :
- 5eme :

### **Art 9 : Assurance et Obligations des concurrents:**

L'assurance de l'épreuve à été souscrite auprès de la société :  
FFC  
AXA ASSURANCE

L'assurance est OBLIGATOIRE.

Les coureurs licenciés FFC devront présenter leur licence lors de l'inscription sur Internet.  
Les coureurs non licenciés FFC doivent fournir un certificat médical de moins de 1 ans lors de leur inscription sur internet.

### **Art 10 : Modification du Règlement / Additif / Interprétations :**

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

Le directeur de course se réserve le droit de modifier le règlement si besoin.

Toute réclamation sur cette application sera transmise par instruction net du jury

De même, tout cas non prévu par le dit règlement sera étudié par le jury qui a seul le pouvoir de décision.

Toute éventuelle modification ou disposition supplémentaire seront annoncées par des additifs datés, numérotés qui feront partie intégrante du règlement.

Ces additifs seront affichés aux endroits prévus à cet effet dans les plus brefs délais et communiqués aux participants.

### **Art 11 : Parcours et Balisage :**

Le parcours est balisé par de la Ru-balise, flèches, flèches au sol et divers panneaux.

Les départs seront matérialisés par de grandes Ori-flammes et ligne au Sol.

Les Arrivées seront indiquées par des panneaux.

Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter le parcours.

Il sera impératif de respecter une vitesse moyenne sur les chemins de liaison ouverts au public afin d'éviter les accidents.

Il est obligatoire de passer entre les Ru-balises.

Toutes les coupes, non respect du parcours ou vitesse excessive en liaisons seront sanctionnées par la disqualification.

### **Art 12 : Vérifications Techniques / Équipement :**

Les VTT et SKIS doivent avoir un bon état général, non fendu et des freins en bon état.

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.

Casque intégrale, dorsales, genouillères, coudières, gants longs obligatoires pour les Biker

Casque, combinaison, gants, (dorsale conseillère) pour les skiers.

Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.

La plaque avant doit être fixée de façon à assurer la bonne visibilité.

Les dossards doivent être fixés correctement dans le dos des skiers.

Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires de l'épreuve, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités. Art 10

Il est permis aux concurrents d'appliquer toutes publicités sur leur VTT et tenue de ski.

De nombreux commissaires seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement.

Leurs rapports donneront au jury le pouvoir de décision quant à la mise hors course du concurrent ou de la pénalité.

### **Art 13 : Pénalités / Sanctions :**

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Publicité de l'organisation non apposée :                 | Départ Refusé    |
| - Non-paiement des droits d'inscriptions :                  | Départ Refusé    |
| - Absence de Certificat Médical :                           | Départ Refusé    |
| <br>  |                  |
| - Non respect des tracés lors des épreuves chronométrées :  | Disqualification |
| <br>  |                  |
| - Tenues de course et accessoires manquants :               |                  |
| - Pas de casque VTT intégral ou casque de Ski :             | Départ Refusé    |
| - Pas de coudières, dorsale VTT :                           | Départ Refusé    |
| Départ Refusé   |                  |
| - Pas de gants long VTT + Ski:                              | Départ Refusé    |
| - Pas de Genouillères VTT :                                 | Départ Refusé    |
| <br>  |                  |
| - Pollution et dégradation :                                | Disqualification |
| - Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO : | Disqualification |

### **Art 14 : Droit d'Images :**

Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de l'événement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, règlements, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'utilisation de drone pourra être effectuée afin de survoler les coureurs pendant les différentes épreuves.

Toute inscription fera office d'acceptation du règlement ci-dessus par les personnes concernées.

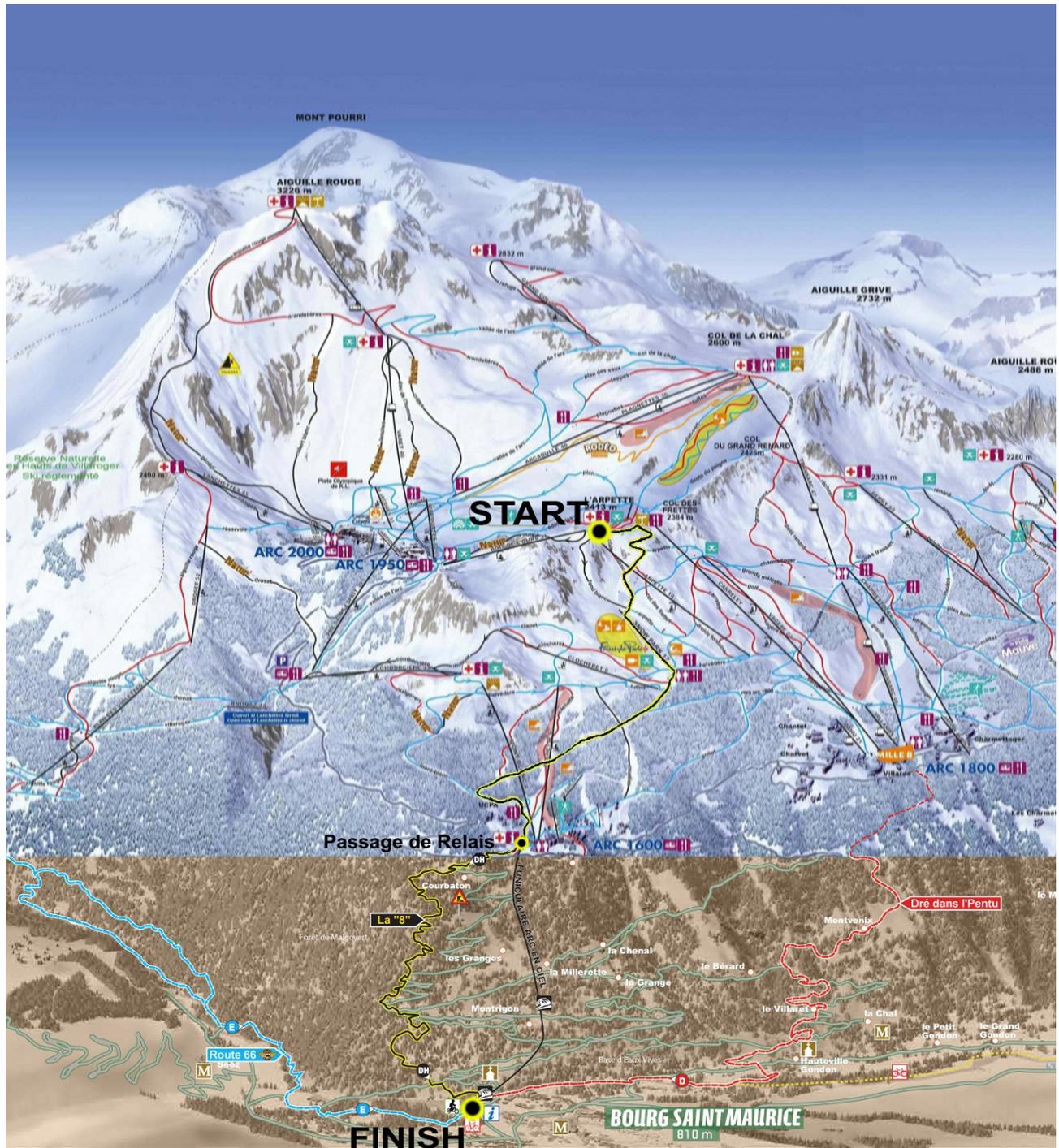


## Mass-Start :

Start Altitude : 2413m

Finish Altitude : 810m

Négatif : - 1603m



**BOURG  
SAINT  
MAURICE**

*All Mountains*



*Jeune  
SPORTS*

**Bike  
Park**  
LES ARCS

**LES ARCS**  
Paradiski

**101**

**SKI**  **BIKE**